



Grenoble, le 27 Janvier 2016

**DIRECTION ACTION TERRITORIALE
DIRECTION TERRITOIRE SECTEUR 1**

Affaire suivie par : Valérie CHENEVIER et Patricia CHERY
☎ : 04 76 48 89 04

**Objet : COMPTE RENDU DU 2ème ATELIER PROJET ST BRUNO -
STATIONNEMENT/CIRCULATION - Jeudi 14 janvier 2016**

-Elus présents :

Sonia YASSIA, élue déléguée au secteur 1.

Antoine BACK, élu délégué au secteur 2, en intérim de L. LHEUREUX, adjointe Espace Public et Nature en Ville.

- Services présents :

DUVERNEY-PRET Cécile, Chargée de mission stationnement, Service Modes Actifs, Déplacement et Accessibilité, Grenoble Alpes Métropole.

CHIREZ Virginie, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ville de Grenoble.

CHENEVIER Valérie, Directrice de Territoire Secteur 1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

ALLAIN Marie-Ange, Responsable Unité Cadre de Vie DT 1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

CHERY Patricia, Chargée de concertation, DT1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

Diffusion : aux présents et aux excusés.

Compte-rendu des échanges

En introduction : Mme S. Yassia rappelle les objectifs de la soirée : prendre une décision sur les scénarii de stationnement d'une part, et étudier une option d'aménagement sur la partie nord de la place St Bruno d'autre part. Elle précise qu'il est important que tous les participants puissent s'exprimer sur le sujet afin que les élus puissent apprécier la tendance qui se dégage sur ce dossier.

Ordre du jour du 14/01

1. Introduction par l'élue de secteur et par la DT1
2. Recueil des avis des participants sur les deux scénarios (partiel / total)

3. Recueil des avis sur l'option de piétonisation de la partie Nord de la place en lien avec l'aménagement du square (point qui sera traité à la séance du 28/01).

Remarques d'ordre général :

1. A la lecture de l'ordre du jour, L'UQ soulève un problème de méthode :

- ✓ Problème de formulation (terme piétonisation apparaît subitement)
- ✓ Objectif de l'Atelier remis en question (engagement sur de la co-construction qui évolue en recueil d'avis).

Réponse :

Sur le 1^{er} point :

M. Back : notre méthode n'a pas changé. La piétonisation est une hypothèse ; c'est rapidement formulé dans le compte rendu. L'objectif de l'atelier est d'aboutir ensemble à une décision fin janvier.

Mme Yassia rajoute qu'il est important d'aborder l'aménagement des abords au nord de la place, car cela nous permettra de l'inscrire dans le plan pluriannuel d'investissement de la Métropole et de connaître les coûts correspondants.

Sur le 2^{ème} point :

Mme Yassia répond qu'en effet l'objectif est de prendre une décision ce soir en co-construisant avec les habitants. La méthode de co-construction est donc actée. Cependant, Mme Yassia rappelle que s'il n'y a pas consensus, la décision finale appartiendra aux élus.

2. Le Collectif Citoyen Saint Bruno conteste le fait qu'aucun point de l'ordre du jour qu'il a proposé ne soit pris en compte à cet Atelier.

Réponse :

Mme Yassia indique que certains points seront traités dans l'ordre du jour proposé (mail du Collectif en date du 12/01). Le reste fera l'objet d'autres réunions notamment d'un Atelier le 3 mars 2016 (remonté avec le mail du Collectif précité) sur les actions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et de contrôle.

3. Cas de la « voiture bleue » :

Une habitante de la place Saint Bruno raconte ce cas de figure de stationnement gênant qui est significatif d'une chaîne de dysfonctionnements (les agents ne verbalisent pas, la fourrière ne passe jamais) : délai de 25 jours entre le premier signalement et l'enlèvement.

Tous les habitants sont d'accord, la situation ne peut plus durer. Ils demandent à la Municipalité d'agir et d'apporter des solutions.

Réponses :

S. Yassia indique que les dysfonctionnements ont bien été relevés. Nous allons faire en sorte que les procédures soient fluidifiées.

Antoine Back confirme la volonté de tout mettre en œuvre pour éviter de reproduire ces dysfonctionnements.

C. Duverney-Prêt apporte des réponses suite aux investigations menées auprès du service contrôle du stationnement : période de fin d'année avec moins d'effectifs ; des agents se sentent menacés (intimidations) sur la place St Bruno, c'est pourquoi ils ne verbalisent pas.

L'intervention de la fourrière a été autorisée par l'Officier du Ministère Public (OMP) le 4 janvier. Les agents de la fourrière sont intervenus mais ayant été menacés sur place, l'enlèvement a été reprogrammé au 8 janvier.

Au regard de ces éléments non satisfaisants, des solutions sont actuellement à l'étude avec la Police Municipale et la fourrière.

V. Chenevier précise en complément des propos de S. Yassia, que la DT1 est présente sur l'espace public afin de traiter les dysfonctionnements signalés en lien avec les services, pour poser un cadre via :

- le téléphone du secrétariat de la DT1 : 04 76 48 89 04
- la boîte mail de la Direction de Territoire 1 (Territoire.secteur1@grenoble.fr)
- le Technicien Espaces Publics (bernard.aublin@grenoble.fr)

4. Stationnement / circulation

Les habitants soulèvent les points suivants :

- ✓ Le manque de civisme d'une part, le manque d'autorité d'autre part. Si les agents de contrôle du stationnement (CS) ont peur c'est parce que la corruption serait présente.
- ✓ L'absence de contrôle du stationnement (exemple rue Michelet). Renforcer le contrôle est nécessaire (dégagement du côté des terrasses et rendre visible ce qui est payant).
- ✓ Une situation de plus en plus effrayante : la place est une zone de non-droit (deals). La rencontre avec le DDSP en juin 2015 n'a pas été suivie d'effets.
- ✓ Rendre la zone en payant, excepté le pourtour de l'église (lui rendre sa place d'église, par exemple : délimitation avec des plots).
- ✓ Vous proposez de mettre en payant ce qui est gratuit. Si vous mettez en payant, que devient cet espace (en bleu sur la cartographie) ?
- ✓ Manque de lisibilité des usages (avec un focus sur le parking).
- ✓ Comment est géré le parking des forains qui déballent pendant les heures de marché ?

Réponses :

Sur les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} points :

C. Duverney-Prêt rappelle ce qui a été dit le 17/12/15 sur le stationnement : zones hétérogènes autour de la place ; abords de l'église non payants ; difficultés à contrôler ; problèmes de sécurité pour les agents de contrôle ; stationnement très limité dans son usage pour les habitants de la place. Selon les évolutions envisagées, les espaces doivent être lisibles et clairs pour tous.

Une clarification est de nouveau apportée sur la possibilité de la verbalisation :

- Pour défaut de paiement (17 euros) : très simple à mettre en œuvre.

- Sur la partie gratuite, il est plus difficile de qualifier la verbalisation et notamment de la justifier auprès du ministère public pour le stationnement gênant (exemple d'une voiture mal garée «la voiture bleue», qui ne gêne pas la circulation).

A.Back : Sur le secteur 2, nous rencontrons le même problème d'harmonisation à Ste Ursule. La situation doit être regardée globalement (ne pas focaliser sur un événement désagréable, pénible comme celui de la voiture bleue). Des moyens vont être mobilisés, l'accompagnement par la police municipale sera décidé si nécessaire.

Sur le 4^{ème} point :

V. Chirez : Les élus et une majorité d'habitants sont d'accord sur la protection des abords de l'église. La question est l'aménagement. Nous vous proposons : - à court terme, la mise en payant pour éviter que le vide soit occupé par des encombrants. – dans un 2^{ème} temps, un travail sur le devenir du pourtour de l'église, dans le cadre d'un Atelier particulier*.

*Depuis l'Atelier du 14/01, les services ont vérifié l'avancement du groupe de travail sur le marché : l'Atelier sur cet aménagement ne pourra être mis en place qu'en 2017.

Cet aménagement a un coût. Il est situé sur un espace métropolitain et cette dépense doit être inscrite au budget de la Métropole. Les crédits ne pourront pas être obtenus tout de suite et la proposition du stationnement payant est donc faite à court terme.

Sur le 5^{ème} point :

S. Yassia précise que si « tout » était mis en payant (y compris les alentours de la place), cela signifierait que les moyens de contrôle seront mis en place en accompagnement.

Sur le 6^{ème} point :

V. Chenevier : Des indicateurs pourront être calés avec les services ; pour certains d'entre eux, lors de l'atelier du 3 mars prochain (GT Habitants sur le suivi des actions de contrôle et de gestion urbaine de proximité).

Sur le 7^{ème} point :

C. Duverney-Prêt : Les commerçants non sédentaires paient des droits de voirie pour leurs étals et le stationnement de leur camion pendant le temps du marché.

5. Place St Bruno : « une priorité »

Les habitants soulèvent les points suivants :

- ✓ Annonce faite par le Maire : la place St Bruno est « une priorité ». A quel niveau est-ce « une priorité » ? La place et ses alentours sont-ils en zone prioritaire ?
- ✓ Comment fonctionne le Plan de Gestion Urbaine de Site (PGUS) ?
- ✓ Allées bouchées par les véhicules garés devant : les riverains ne peuvent pas sortir de chez eux.
- ✓ Mettre en place des « sabots » pour régler le problème.

Réponses :

Sur le 1^{er} point :

S. Yassia : La place Saint Bruno n'est pas en quartier Politique de la Ville mais elle est une priorité de la Ville de Grenoble.

A. Back : nous sommes dans des moyens contraints, le Maire considère donc que le projet de la place St Bruno est prioritaire par rapport à d'autres sites.

Sur le 2^{ème} point :

S. Yassia : L'aspect prioritaire se concrétise par le Plan de Gestion Urbaine de Site (PGUS), qui met en place un pilotage des actions et une coordination des services intervenant sur la place.

V.Chenevier : Nous sommes déjà sur une déclinaison des actions du PGUS à travers les actions étudiées lors des Ateliers.

Sur le 3^{ème} point :

C. Duverney-Prêt précise que la Direction des Tranquillités organisera en mars/avril 2016 des campagnes de verbalisation ciblées sur l'usage de l'Espace Public.

Sur le 4^{ème} point :

A. Back : La pose de « sabot(s) » n'est pas la solution car plus personne ne pourra entrer et sortir. Il faut introduire des changements et les accompagner. Nous allons mettre les moyens pour pouvoir dégager les véhicules gênants devant les portails, etc.

6. Sur la mise en payant

Points soulevés par les habitants :

- ✓ Rappel du problème de copropriété : garder l'intérieur de la place en gratuit l'après-midi serait une bonne chose car beaucoup de monde vient s'y garer. Garder du gratuit dans la zone, surtout pour quelques heures.
- ✓ Au contraire, si le parking est gratuit, il n'y aura plus du tout de contrôle sur le stationnement.
- ✓ La réponse apportée par la Ville est : « On va mettre en payant, cela règlera tout ». C'est faux. La Ville doit s'engager sur une Charte des services publics (« La Ville s'engage à... »). Le stationnement sur la place a une vraie utilité car une zone de délestage y est nécessaire. Il est de la responsabilité de la Mairie de bien gérer cela (de même la question des WC publics non entretenus et insuffisants au regard des nombreux usagers de la place).

Réponses :

S. Yassia : M. de Lescure avait proposé une option sur le tout gratuit. Le problème avec le tout gratuit est qu'il n'y aurait plus aucun contrôle.

A.Back rappelle pourquoi le scénario du tout gratuit n'a pas été retenu : besoin de mettre un cadre car il y a des problèmes récurrents d'incivisme et d'insécurité. Il faut commencer pas à pas, il faut que le règlement soit lisible par tous.

La mise en payant va heurter certaines habitudes et introduire des changements qu'il va falloir accompagner dans un temps à définir pour remettre les choses en ordre et déverrouiller des situations.

7. Mise en débat des scénarii et tendances

Trois scénarii sont mis en débat :

- ✓ **Scénario de mise en stationnement partiel**, avec en observation les points de vigilance suivants :
 - Sanctuariser les abords de l'église
 - Intérêt à garder la place en gratuit (beaucoup de jeunes)
 - Marquage en relief (lisibilité / éviter les rodéos)
- ✓ **Scénario de mise en stationnement total**, avec en observation les points de vigilance suivants :
 - Piétonisation autour de l'église
 - Mise en payant
 - Intérêt du contrôle et avoir des actions des services publics
 - Faire un geste fort pour montrer un changement clair de St Bruno et un accompagnement
- ✓ **Aucun des deux scénarii**, avec en observation les points de vigilance suivants :
 - Sanctuariser les abords de l'église

Les tendances se dégageant après un tour de table sont les suivantes :

- ✓ Une majorité de participants s'exprime en faveur du scénario 1.
- ✓ Les autres habitants sont partagés entre le scénario 2 et le scénario du tout gratuit.

Informations complémentaires

PJ : Trois diapositives sur stationnement/circulation pour le 28/01.

Prochain Atelier : **jeudi 28 Janvier 2016 de 18h30 à 20h30** à la MDH Chorier Berriat – Salle des Loisirs – 1^{er} étage.